

Numéros.	Pages.
306. Ordre du 11 décembre 1861, congédiant provisoirement la compagnie indigène.	329
307. Arrêté du 12 décembre 1861, portant règlement sur l'assiette, la liquidation et la perception des contributions directes.	329
308. Arrêté du 12 décembre 1861, donnant à M. Brander, négociant, main levée et annulation du cautionnement de 20,000 fr. par lui versé en garantie de l'exécution de son marché du 22 janvier 1858.	345
309. Arrêté du 12 décembre 1861, autorisant le trésorier-payeur à émettre des traites pour la somme de 29,994 fr. 33 c. en remboursement d'avances faites au <i>Service Marine</i>	346
310. Ordre du 14 décembre 1861, prescrivant le cérémonial à employer à l'occasion de l'ouverture de l'Assemblée législative.	347
311. Décision du 18 décembre 1861, nommant M. Faucompré, chef du service des contributions directes.	348
312. Décision du 23 décembre 1861, fixant la ration à délivrer aux prisonniers militaires et marins détenus dans la prison de Papeete.	348
313. Décision du 26 décembre 1861, composant la Commission de répartition chargée de l'établissement et de la révision des matrices des contributions directes.	349
314. Arrêté du 27 décembre 1861, sur les droits de greffe.	349
315. Décision du 27 décembre 1861, réglant le tarif des taxes locales à percevoir pendant l'Exercice 1862.	354
316. Décision du 27 décembre 1861, rendant exécutoire le budget des recettes et des dépenses du Service local, pour l'Exercice 1862.	357
317. Arrêté du 27 décembre 1861, sur le Service de l'enregistrement et la tarification des droits y relatifs.	363
318. Décision du 28 décembre 1861, chargeant M. Dupond, greffier des Tribunaux, du greffe de la justice de paix et fixant les allocations qui lui sont attribuées.	386
319. Décision du 28 décembre 1861, confiant au directeur de l'arsenal les fonctions de directeur du port.	386
320 à 324. Nominations, mutations, etc.	387 388

N^o 298. — *DÉPÊCHE* du *Ministre de la Marine et des Colonies*, du 25 septembre 1861, approuvant la décision du 9 mars 1861 qui règle les allocations à payer aux frères de Ploërmel en Océanie (1^e direction, 2^e bureau, n^o 81).

Paris, le 25 septembre 1861.

MONSIEUR LE COMMANDANT, J'ai reçu avec votre lettre du 18 mars dernier, n^o 83, copie de la décision du 9 du même mois (1) par laquelle

(1) Bulletin Officiel des Établissements, n^o 5, page 165